

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 11

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-vingt, le vendredi 13 novembre à 20 heures, sur convocation du 30 octobre 2020, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAUVEAU Laëtitia, COCHEREAU Nathalie, et Messieurs SERRE Frédéric, RIVET Laurent, CHIVRACQ René, CAZÉ Alexis, LEJARDS Romain. HUARD Bastien

Absentes excusées Mme BAND'HOU Pauline pouvoir à Mme Cochereau

Mme ABBAMONTE Karine pouvoir à M Frédéric SERRE

Secrétaire de séance : M René CHIVRACQ

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M le Maire sollicité l'autorisation de rajouter une délibération provenant du Conseil Départemental concernant le Fonds d' Aide aux Jeunes. Le conseil donne son accord

Délibération concernant la possible dotation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes du Conseil Départemental

M le Maire explique avoir été destinataire d'une demande de subvention du Conseil Départemental pour alimenter le Fonds d' Aide aux Jeunes. M le Maire pose donc la question au conseil, pour sa part il pense que cette compétence n'est pas du ressort de la commune. La commune participe déjà, via l'attribution négative à la compétence petite enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas subventionner ce fonds.

Subvention à l'association sportive la Fruncéenne

M le Maire fait savoir que l'association sportive la Fruncéenne a sollicité une demande de subvention. M le Maire rappelle que le conseil a alloué en 2019, la somme de 250€. Il propose de reconduire cette subvention. M Huard demande quand les séances font reprendre. M le Maire répond qu'il ne sait pas, qu'au vu de la crise sanitaire de cette année, l'association a peu fonctionnée d'où aussi le licenciement du professeur de sport. Mme Cochereau informe que la situation financière n'est pas brillante et que cette subvention servirait à équilibrer les comptes pour solder l'association. M Cazé pose la question sur la pérennité de l'association. Mme Cochereau répond qu'il faudrait une quinzaine d'adhérents par semaine pour que la structure soit viable (licence sportive, salaire du prof, matériels etc.).

Après avoir entendu ces explications, le conseil valide à l'unanimité le versement de la subvention à 250€.

Demande de subvention de l'école privée Ste Marie

M le Maire informe du courrier de l'école Sainte Marie de Courville sur Eure pour les 16 enfants qui sont scolarisés dans leurs locaux. M Cazé demande le montant sollicité, M le Maire répond que la participation est libre. Cependant M le Maire informe que jusqu'à présent la commune n'a jamais versé de participation aux autres écoles. En effet la commune est en regroupement scolaire, ce qui inclus qu'elle paye, à hauteur du

nombre d'enfants aux frais de fonctionnement et d'investissement du syndicat. En d'autres termes plus il y a d'enfants inscrit dans le regroupement, plus le cout par enfants diminue. De plus le regroupement propose une garderie le matin et le soir ainsi qu'un service de restauration scolaire. De ce fait la loi autorise la commune à ne pas donner de dérogation scolaire.

M Cazé demande s'il n'est pas judicieux, puisque il est possible que l'état demande aux communes de participer aux écoles privées, de commencer maintenant. Mme Chauveau répond que non puisque la dépense ne sera pas enregistrée comme une avance.

M le maire après ces débats, soumet la question au vote. Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide de ne pas allouer de subvention à l'école Saint Marie

Délibération avancement de grade Filière Technique

M le Maire informe que sous présentation du Centre de Gestion, M Poupard Sébastien peut prétendre à un avancement de grade. Actuellement il est Adjoint technique de 2 Classe, le centre de gestion propose Adjoint technique de 1^{er} Classe en date du 01 décembre 2020.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la proposition du centre de gestion et délibère 100% du taux de promotion en filière technique de 2 classe.

Réflexion Travaux Futurs

M le Maire donne la parole aux élus afin qu'ils expriment leurs projets en terme de travaux sur la commune :

Finir les pluviales

Entretien de voirie : Rues des Ouches et du Noyer

Curage de fossés : Bottin La Heuze : attention car le passage de maison est à la charge du propriétaire. M Lejard informe qu'il y a une buse qui traverse la chaussée à La Heuze. Pour le hameau Le Puits il faut voir avec le département.

Taillage des haies : La Noue dans virage- Le Puits, M Lejard va fournir une liste plus exhaustive sur les chemins et bois

Demande de M Brulard pour un miroir carrefour RD 30 et RD 345 venant du Bois Saint Père en face de la ferme de M Bigeault

Aménagement point d'eau et toilettes à la mairie

Cuisine à la mairie

M Lejard voir pour la buse d'engouffrement rue du Loir

Trottoirs voir pour plus de nettoyage de la part des administrés devant leurs propriétés

Travaux chemins : refaire un courrier pour les agriculteurs indéclicats qui ont encore une fois labouré les chemins communaux

Arsenal : gouttières à changer

Cimetière : Compte rendu de la commission :

Nettoyer les murs en enduit ciment

Ranger le local et refaire la toiture

Réaménager le coin dépôt des végétaux et poubelles

Raccourcir les haies en largeur et hauteur

Retracer les bordures et les réaligner

Élargir la partie centrale

Végétaliser les 4 coins du cimetière

Partie jardin du souvenir aménager une plus grande partie du sol façon « goutte d'eau » en calcaire

Remettre de la terre en zone F et engazonner

Aménager le reste de bande de la zone H et élargir l'allée dans la zone H

Repeindre les pompes à eau de la commune

Nettoyer le mur arrière de la mairie

Refaire les enduits de l'arsenal
Nettoyer le mur de coté de la mairie
Refaire les enduits du bâtiment de la mairie coté jardin.

Remplacement déléguée SIVOP

M le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer Mme Abbamonte en tant que déléguée suppléante au SIVOP puisqu'elle vient de rentrer au syndicat en tant qu'employée. Il est interdit d'être élu et employé de la même structure. M Cazé étant volontaire il est nommé à l'unanimité.

Correspondant défense

L'armée sollicite un correspondant défense. M Cazé étant le seul volontaire, il est nommé à l'unanimité.

Devis étude la charpente.

M Serre présente 3 devis, le moins cher est de SOCOTEC de 2640€TTC, les 2 autres devis sont pour un de 4320€ de QCS Service et l'autre est de 5220€ de B3I. La différence est une modélisation du plan de la charpente.

Après un tour de table le conseil décide de valider le mieux disant soit le devis de SOCOTEC pour 2640€TTC

Information et questions diverses

M le maire donne lecture du retour du Parcours de l'engagement 2020 organisé le 02 octobre par le collège Louis Pergaud. Dans ce cadre des élèves, habitants la commune, ont rédigé un petit texte commençant par : si j'étais Maire de Fruncé.

Les propositions des enfants sont les suivantes :

Un skate parc

Une boulangerie

Un magasin de vêtement

Un Mc Do

Une réponse sera faite au collège.

Devis Eurofeu : M le Maire pour comparer les tarifs à solliciter un devis chez Eurofeu pour l'entretien des extincteurs. Il s'avère que le cout est un peu plus élevé chez Eurofeu que chez Chapron qui est le prestataire. Le cout est de 14.86€ chez Eurofeu contre 14.24€ chez Chapron

Fresque : Certaines personnes ont fait des remontées négatives auprès de M Lejard concernant la fresque. M Lejards a répondu à ces personnes de venir en mairie pour le dire. M le Maire est étonnée car à ce jour personne ne lui a fait ce genre de remarques, et les échos qu'il a sont plutôt en contradiction avec ceux recueilli par M Lejard

M Huard demande si la commune touche la CFE (anciennement taxe professionnelle), la réponse est non, c'est la communauté de communes Entre Beauce et Perche qui la perçoit.

M Rivet pourrais t on déplacer l'arrêt de bus du collège puisque celui-ci n'est pas à l'abri bus. La réponse est plutôt négative mais au vue de la création d'un passage piéton à côté de l'arrêt de bus M le Maire va voir avec la Communauté de Commune et la Région.

EAU, suite à la question de M Cazé lors du dernier conseil sur l'opportunité de réaliser les travaux sur le réseau d'eau plutôt que réparer les fuites, Mme Chauveau présente un tableau récapitulant sur 10 ans les réparations et les investissements sur le réseau d'eau.

Dans un premier temps Mme Chauveau informe que les devis pour la rénovation d'un tronçon de 2.3 kilomètres, du château d'eau à Villeneuve, en 2010 était de 194 243.46€ TTC à 228 960€TTC.

Sur les 10 années, de 2010 à 2020 la commune a dépensée la somme de 115 506.65€ : 38 831.52€ de réparations et 76 675.03€ d'investissement sur l'ensemble du réseau : le bourg-Malsac-La Crapotière-Rigny.

Après avoir entendu cette explication, M Cazé comprend le choix de la commune.

SIRTOM M Cazé fait le compte rendu de la réunion du SIRTOM. Le seul fait marquant est que du fait de la sortie du syndicat de Chartres Métropoles le groupe Véolia envisage de ne plus prendre le marché des ordures ménagères du syndicat, se désolidariser de la sorte n'est guère élégant.

Erreur dans le compte rendu du 08 septembre 2020

Il y a eu une erreur dans le compte rendu du 08 septembre 2020. Un paragraphe entier a été omis :

Choix du bureau d'étude pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour le projet global de la couverture de l'église en panneaux photovoltaïques sur un ou deux pans.

M Serre expose les devis des 2 entreprises ayant répondu sur l'assistance à la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de l'entreprise Omexom pour un montant de 17 500€HT et l'entreprise CB Economie pour un montant de 24 900€HT

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise Omexom pour un montant de 17 500€HT et autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Levée de séance 22h30